

## COMMUNE D'OFFWILLER



### **Rapport du Conseil municipal du 11 avril 2025 à 20h00**

---

Dans sa séance du 11 avril 2025 tenue à 20h00 sous la présidence de M. Patrice Hilt, Maire, le Conseil municipal d'Offwiller a décidé, après en avoir délibéré :

1. De retirer la délibération du 14 février 2025 fixant les taux des taxes directes locales pour l'année 2025 ;
2. De fixer, pour l'année 2025, le taux des taxes locales comme suit : taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale : 17,70 % ; - taxe foncière sur la propriété bâtie : 27,82 % ; - taxe foncière sur la propriété non bâtie : 55,30 % ;
3. De prendre en charge, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025, le transport méridien au lieu et place de la Région Grand Est.

À Offwiller, le 12 avril 2025. Le Maire, Patrice Hilt